



FRANCE ADOT²¹

DON DE VIE — DON DE SOI

2 rue des Corroyeurs
Boîte B8
21000 DIJON
Tél. 03.80.41.46.45
Email : adot21@free.fr

Association régie par la loi de 1901,
n° siret 439 969 304 00013
Membre du réseau national
FRANCE ADOT déclaré d'utilité
publique le 13 février 1978,
Confirmée le 11 avril 2005

Agrément du Ministère
de l'Éducation Nationale
en date du 24 juillet 2009



Il a les yeux de sa mère,
le sourire de son père,
et un cœur greffé...

DON D'ORGANES - DON DE MOELLE

**TOUT SAVOIR SUR LE
DON D'ORGANES ET DE
TISSUS HUMAINS**

www.france-adot.org

ou

<http://adot21.free.fr>

EDITORIAL

2012. La nouvelle année est arrivée. Permettez-moi, à cette occasion, de vous présenter, en mon nom, ainsi que celui des Administrateurs, tous mes bons vœux. Que 2012 soit une année plus clémente pour notre association qui a dû surmonter de terribles épreuves en 2011. Décès et accidents divers. Nous n'oublions pas, et avons souvent des pensées pour les personnes meurtries.

2012 sera une année exceptionnelle à bien des points de vue, bissextile d'abord (une pensée pour les nouveaux nés du 29 février : un anniversaire tous les quatre ans c'est peu), elle sera aussi une année d'élections avec tout ce qui entoure celles-ci. La situation économique n'annonce rien de vraiment enthousiasmant. Ne nous laissons pas aller à la morosité.

C'est le moment de se « retrousser » les manches et faire tout notre possible pour inverser la situation, rendre les personnes plus solidaires les unes de autres, faire en sorte que **2012 soit une année exceptionnelle pour les Dons** en général. Moins de refus, plus de greffes, plus de personnes sauvées. Que la science fasse d'énormes progrès et donne toujours plus d'espoir aux malades. Que les lois suivent également cette évolution avec des législateurs qui écoutent un peu plus nos souhaits.

C'est sur cette dernière pensée que je terminerai le premier éditorial de l'année : aller de l'avant et rendre nos concitoyens plus **heureux**.

Jean Paul PITTET
Président de France ADOT 21

Février 2012

DANS CE NUMÉRO :

Éditorial	1
Assemblée Générale	1
Rapport financier 2011	2
Informations	2, 3, 4, 5
Soutien à notre action	6



Samedi 25 février

**ASSEMBLEE
GENERALE**

Semur en Auxois
Caveau des Maréchaux
14 h 30

**Nous vous attendons
nombreux(es)**

**Nous avons besoin de « forces vives »
au sein du conseil d'administration,
n'hésitez pas à venir nous rejoindre.
Comment ? Voir page 6**



FRANCE ADOT²¹ Association pour le
Don d'Organes

**Vous présente ses vœux
solidaires pour l'année 2012 !**

BILAN FINANCIER 2011

DEPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	0 €	Subventions	1 750 €
Frais administratif	2 700 €	Soutien à nos action, dons	5 725 €
Frais de déplacements	4 166 €	Autres revenus	628 €
Congrès international	1 155 €	Intérêts financiers	957 €
Loto de Noël	3 488 €	Loto	5 130 €
Documentation, publicité, etc..	3 331 €		
Journée Nationale	185 €		
TOTAL	15 025 €	TOTAL	14 190 €
Résultats 2011 = - 835 €			

2011 a vu nos subventions se maintenir mais les dons ont diminué de près de 10 % et le résultat de notre loto annuel de 63 %.

Un effort particulier a été apporté aux documents que nous distribuons lors de nos diverses interventions.

Sans le soutien de tous nous ne pourrions mener à bien notre mission de promotion du don d'organes et de tissus humains. Merci à tous ceux qui nous font confiance et nous soutiennent.

34ème Congrès de France ADOT

Le 34ème Congrès de FRANCE ADOT s'est tenu aux Herbiers (Vendée) aux Herbiers les 10 et 11 septembre 2011. Une importante délégation de Côte d'Or, autour de son président Jean-Paul Pittet, y a participé activement.

FRANCE ADOT, dans le cadre de la révision des lois de bioéthique avait adressé une nouvelle lettre ouverte au Ministre de la Santé pour rappeler ses positions maintes fois exprimées au nom de tous les volontaires au don d'organes.

Le dimanche 11 septembre, une table ronde dont le thème était «Loi de bioéthique 2011, une bonne pioche ?» devait mettre face à face le président de la mission de révision de la Loi de bioéthique, un médecin coordinateur, un patient en attente de greffe ou un greffé récent et Hervé Bonnavaud, administrateur fédéral. Suite à plusieurs défections de dernière minute nous nous sommes retrouvés deux sur le plateau : M. le docteur Jean-Luc Préel député de Vendée ayant accepté de venir in extremis et moi-même. Le débat a été des plus courtois dans la mesure où M. Préel est très favorable au don d'organes et assez proche de nos positions. Il nous a surtout confirmé que les chapitres de la Loi de bioéthique concernant le don d'organes avaient été traités au pas de course par les parlementaires qui ne s'intéressaient qu'aux questions de procréation, de recherche génétique...

A signaler, une fois de plus, l'absence remarquable du représentant de l'Agence de Bio Médecine. En réaction à ce constat il fut proposé par les congressistes de lancer une consultation auprès de tous les parlementaires (députés et sénateurs) avant les élections de 2012 (présidentielle et législative). Hervé Bonnavaud a proposé un projet de courrier et de questionnaire qui a été amendé puis validé par le Conseil d'Administration de FRANCE ADOT avant d'être envoyé aux 577 députés et 348 sénateurs que compte la République Française. Nous attendons leurs réponses que nous étudierons avec la plus grande attention.

Hervé Bonnavaud

DES CHIFFRES ET DES MOTS . . .

Au cours du 34ème congrès, notre vice président Pierre Noir a présenté une série de diapositives fort intéressantes dont le but était de nous expliquer concrètement ce que cachent certains chiffres de l'ABM. Il est très facile de faire mentir les statistiques, de les manipuler. L'objectif semble être de faire porter la responsabilité du manque d'organes à greffer sur les citoyens français qui ne seraient pas assez généreux et de masquer les manquements du système de prélèvement d'organes, l'insuffisance de personnel dans les hôpitaux conduisant à un manque de motivation des médecins et de tous les personnels toujours obligés de pratiquer les prélèvements et les greffes en heures supplémentaires, pendant la nuit, après une lourde journée de travail.

Quelques exemples de ces falsifications de la vérité :

Fin 2010, l'ABM annonçait 9 109 patients sur la liste d'attente. Le chiffre réel était en fait de 14 529.

De même, l'ABM avouait 243 patients décédés sur la liste d'attente alors que le chiffre réel est de 437.

Quel est le taux de refus de prélèvement réel, 32 % comme le prétend l'ABM ou 40 % ?

L'homme et la science / cannibalisme

La science a fait des progrès gigantesques au cours des dernières décennies et il semble aujourd'hui qu'il n'y ait plus de limite à ses progrès. Ce qui était du domaine de la science fiction il y a encore peu est maintenant possible, bien sûr pas pour tout le monde, mais pour les plus riches. Tout comme les voyages dans l'espace seront bientôt possibles pour quelques milliardaires, des malades, des grands blessés fortunés pourront bientôt être appareillés et voir leurs capacités augmentées par de nouvelles technologies.

En quoi cela concerne-t-il les dons d'organes et les transplantations ?

Dans les années 50, les médecins américains et français qui maîtrisaient déjà la technique de la transplantation cardiaque hésitaient à se lancer dans cette aventure médicale par crainte des réactions hostiles du public. C'était la première fois que l'on pouvait imaginer de soigner un patient en utilisant une partie du corps d'un autre être humain.

La réaction du public à l'annonce de la première transplantation cardiaque par le Pr Christian Barnard dans la ville du Cap le 2 décembre 1967, était tout le contraire de ce qu'on attendait. Le public fut émerveillé et se familiarisa très vite à cette idée.

Il en va de même aujourd'hui. Le public n'est pas choqué par le fait que l'on pratique le «cannibalisme» sur des êtres vivants en prélevant leurs organes. Ce don d'organe qui semble naturel entre un père ou une mère et son enfant en insuffisance rénale par exemple est tout à fait discutable pour ne pas dire choquant lorsqu'il s'agit d'un donneur vivant n'ayant aucun lien de parenté avec le receveur.

Dans la majorité des cas de prélèvement sur un donneur vivant au profit d'un receveur non apparenté il s'agit d'un commerce. C'est pourquoi je ne parle plus de don.

Le donneur (il n'y a pas d'autre mot) est bien souvent dans une situation de détresse qui le rend esclave de cette amputation pour assurer sa survie ou celle de membres de sa famille.

Le corps humain devient alors un objet de commerce, une sorte de magasin de pièces détachées dans lequel les plus fortunés pourraient puiser.

Certains médecins ne voient plus que le bénéfice du receveur et oublient le tort qui est fait au donneur. Ils oublient leur serment d'Hippocrate.

Ces réflexions justifient les prises de position de FRANCE ADOT qui s'oppose à l'élargissement des dons du vivant contre l'avis de l'ABM qui a besoin de toujours plus de chair fraîche au nom du salut des patient en attente de greffe.

GREFFE D'UNE TRACHEE ARTIFICIELLE

Une trachée artificielle, recouverte de cellules souches, a été greffée le 9 juin 2011 en Suède, à un patient souffrant d'une tumeur importante au niveau de la trachée. Cette opération constitue une première mondiale, et fait suite à la greffe de trachée réalisée par le Pr Ph. Darteville en 2010. Celui-ci, avec son équipe, avait réalisé une greffe de trachée constituée à partir de cellules de peau et de cartilage du patient. Dans le cas présent, la radiothérapie n'ayant pas permis de stopper le développement de la tumeur dont souffrait le patient, le don de trachée était la seule alternative. Face au manque de donneur compatible, les scientifiques ont alors décidé de tenter la greffe d'une trachée synthétique.

Une équipe chirurgicale, dirigée par le Pr P. Macciarini (Florence), a greffé au patient un greffon mis au point par le Pr A. Seifalian (Londres). Ayant fabriqué une prothèse synthétique, il l'a ensuite placée dans un bioréacteur contenant des cellules souches issues de la moelle osseuse du patient. La greffe a eu lieu 48h après.

C'est la première opération avec un greffon de ce genre. L'utilisation de cellules souches du patient élimine les risques de rejets postopératoires et constitue une alternative au manque de don d'organes. L'hôpital, qui a réalisé l'opération, relève que "*les greffes de trachées-artères conçues avec une structure synthétique combinée aux cellules souches du patient [...] signifient que les patients n'auront plus à attendre un donneur d'organe compatible*". Cette avancée est notamment saluée en pédiatrie où les dons de trachées sont souvent peu nombreux.

2ÈME PLAN GREFFE 2012-2017

Voulant "*faire de la greffe une priorité*", elle souhaite que le taux d'opposition au prélèvement d'organes après la mort en France passe de 30 à 15% comme c'est par exemple le cas en Espagne et au Portugal. Afin d'atteindre cet objectif, les établissements devront "*améliorer leurs conditions d'information, d'accueil et d'annonce auprès des proches*". Une formation de toute la chaîne des professionnels et non plus des seules équipes spécialisées sera pour cela requise, a expliqué Nora Berra qui souhaite que les indicateurs relatifs aux résultats des établissements, tant quantitatifs que qualitatifs, soient publiés sur les site du ministère de la santé. Des appels d'offres "*dédiés au domaine de la greffe*" seront lancés afin d'encourager la recherche et 8 millions d'euros seront investis dans la mise en place du suivi, pendant 12 ans, d'une cohorte de 3600 patients insuffisants rénaux.

Sur 15 613 malades en attente de greffe, 4708 greffes ont été réalisées en France en 2010. 92% de ces greffes, ont été effectuées à partir de donneurs décédés et 300 (8 %) à partir de donneurs vivants. La loi de bioéthique, adoptée le 23 juin 2011, autorise la pratique du don croisé d'organes afin d'étendre les possibilités de don de rein entre vivants. Le don d'organes entre vivants est également élargi, au-delà de la famille proche, "*aux personnes ayant un lien affectif étroit et stable d'une durée d'au moins 2 ans avec le receveur*".

LETTRE OUVERTE AUX FUTURS BÉBÉS

Adrien vient de naître : il a donné son "sang de cordon" ...

Bien avant de voir le jour, j'avais déjà compris que la vie est un dur combat pour les plus faibles. Je presentais aussi que la solidarité constitue le plus précieux des liens entre les humains. J'allais bientôt rejoindre une famille où le don de soi, sous toutes ses formes, n'est pas un vain mot. D'ailleurs, il y a quelques jours, mon grand frère a donné son sang pour la première fois. Lui, il vient d'avoir 18 ans. Mais moi, encore si petit, que pourrais-je donner ? J'ai entendu mes parents parler d'une possibilité. On le fera dès que je pousserai mon premier cri.

Le jour J est arrivé en ce beau mercredi de novembre 2011.

Maman et moi avons [donné le sang de mon cordon ombilical](#). C'est merveilleux vous savez. Il paraît que ce geste sauvera certainement la vie d'un être humain victime d'une méchante maladie. Peut-être celle d'un nouveau né ? La sage femme a dit que si tous les bébés donnaient leur sang de cordon, des milliers de malades retrouveraient le bonheur de revivre.

Pour moi, c'est décidé :

**Quand je serai grand
je donnerai mon sang,
et plein d'autres éléments,
et même mon temps.**

**Et plus tard,
si je suis docteur
je donnerai mon cœur,
si je suis pharmacien
je donnerai mes reins,
si je suis maçon
je donnerai mes poumons,
si je suis Franc-Comtois
ou de Haute-Savoie
je donnerai mon foie.**

Alors les bébés, dès les premiers instants de votre vie, pensez à donner.

Areu.

Adrien

(guidé par la main de son grand-père Pierre Noir)

APPEL A CANDIDATURES

Si vous souhaitez nous rejoindre au sein du conseil d'administration ou simplement « donner un coup de main » ponctuel, n'hésitez pas à vous faire connaître, nous serons très heureux de vous accueillir.

Contact : adot21@free.fr

Tél. : 03.80.41.46.45

Le don d'organes ?

Faisons savoir à nos proches que nous sommes POUR.

Parlons-en en famille.

Comme vous avez pu le lire dans les rubriques précédentes, les efforts à produire sont encore nombreux et permanents afin que le nombre de refus (*près de 30% en moyenne au niveau national*) baisse de façon significative.

C'est pourquoi, les actions de FRANCE ADOT 21 se révèlent déterminantes pour **la sensibilisation et l'information du public**, notamment les jeunes adolescents, afin que l'expression de ce choix intime puisse se manifester en libre conscience, connaissance de cause et dignité.

En tant qu'association totalement indépendante de groupes ou intérêts particuliers, **FRANCE ADOT 21 ne vit que par les dons** ainsi que par les subventions aux associations de la ville de Dijon ainsi que du Conseil Général de Côte d'Or.

C'est pourquoi nous appelons tous nos amis à manifester leur soutien à FRANCE ADOT 21 par leur don. Le montant de cette adhésion, **un minimum de 10 euros**, est accessible à tous. De plus, FRANCE ADOT en sa qualité d'association reconnue d'utilité publique, vous fait bénéficier d'une **réduction d'impôt de 60%** du montant de votre don, selon la Loi de Finances en vigueur.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre confiance et votre solidarité à cette cause généreuse et sensible et restons à votre disposition pour répondre à vos interrogations sur le don d'organes et de tissus ainsi que sur les activités de FRANCE ADOT 21.

Le Conseil d'Administration
de FRANCE ADOT 21

COUPON REPONSE

Déduction faite, quel est le coût réel de mon don ?*

SOUTIEN A L'ACTION DE FRANCE ADOT 21

Si je fais un don de 10 € :
ma réduction d'impôts est de 6,60 €
mon don me coûte réellement 3,40 €

Mme, M. _____ Prénom _____

Si je fais un don de 20 € :
ma réduction d'impôts est de 13,20 €
mon don me coûte réellement 6,80 €

Adresse complète _____

Si je fais un don de 30 € :
ma réduction d'impôts est de 19,80 €
mon don me coûte réellement 10,20 €

Si je fais un don de 50 € :
ma réduction d'impôts est de 33 €
mon don me coûte réellement 17 €

Code postal _____ Ville _____

Si je fais un don de 100 € :
ma réduction d'impôts est de 66 €
mon don me coûte réellement 34 €

Email _____

Je souhaite soutenir l'action de FRANCE ADOT 21 et je transmets mon règlement par chèque ci-joint à l'ordre de FRANCE ADOT 21 et adressé à FRANCE ADOT 21, 2 rue des corroyeurs, boîte B8, 21000 DIJON

Montant versé (voir info ci-contre sur le coût réel du don, déduction faite) un reçu fiscal sera délivré début 2013 à toute personne ayant versé une somme au moins égale à 10 € avant le 31/12/2012

* *sauf modifications du calcul des impôts*

€